CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'ÉPALINGES

Procès-verbal de la séance tenue le 30 mars 2023 à 19h, à la salle des commissions

Présents

Pour les autorités communales :	Mme Sandrine LARGEY BOTTI M. Pierre JOLLIET (Municipal) M. Marc VERAGUTH (président du CE)
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Virginie PRADEL M. Pierre-Alain DEMIERRE (Directeur)
Pour les parents d'élèves :	Mme Vanessa RANDEWIJK M. Benjamin MIGY
Pour les milieux et organisations concernés par la vie de l'Établissement :	Mme Virginie Guisan (CAP) Mme Sandrine Ramò (AAEE) Mme Céline Pelet, (Médecin scolaire)

Excusées :

Pour les parents d'élèves :	Mme Tiziana DUCRET
Pour les professionnels actifs de l'Établissement :	Mme Isabelle ROCHAT

1. Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

Le président ouvre la séance à 19h00.

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

Le procès-verbal du 3 novembre 2023 ne suscite pas de remarque. Il est adopté à l'unanimité des personnes présentes avec remerciements à leur auteur.

3. Communication de la direction des écoles

La direction de l'établissement donne des informations sur la vie dans l'établissement.

- Le projet « Concept 360 » avance mais il est encore dans l'attente d'une décision politique du chef du département quant à la vision du concept. Ce dernier devrait se positionner dans le courant du printemps.
- Une nouvelle infirmière scolaire a été engagée. Il s'agit de Mme Pascale Brouze.
- La construction du bâtiment D se poursuit.
- La direction travaille actuellement sur les déplacements des élèves pour la rentrée 2023-2024. Selon les zones d'enclassement, il y aura moins d'élèves déplacés que l'année dernière. Cet exercice démontre que les besoins en locaux se trouvent à Bois-Murat. La direction collabore avec l'AAEE pour chercher les meilleures solutions pour les familles. Il est prévu de déplacer 15 enfants de Bois-Murat. La zone Chaugand-Village est très chargée également.
- Suite aux dégâts d'eau, des travaux de réparation sont en cours durant toutes les vacances scolaires.

Une discussion sur les enclassements s'ensuit.

Le problème est le déplacement d'enfants d'1P enclassés dans un collège éloigné, notamment au Grand-Chemin. L'équilibrage des classes est compliqué à gérer. Le travail du géomaticien permettra à terme d'optimiser les transports scolaires dans un premier temps, les transports de l'AAEE dans un deuxième temps. Une UAPE sera construite au Village en 2025 si tout se passe bien, ce qui limitera des déplacements, notamment pour les repas de midi. Cela fait longtemps que le remplissage du pavillon du Grand-Chemin est difficile. Certaines années, le pavillon n'abritait qu'une classe. Cela pose la question de l'existence de ce pavillon. Des petits seront toutefois toujours transportés, même lorsque les travaux de Bois-Murat seront terminés. Les représentants des parents souhaitent que l'on évite de déplacer des petits enfants de 1-2P. Pour éviter cela, il faudrait construire des classes sur tous les sites et chaque année il y aurait des classes vides à un endroit. Cette solution n'est pas rationnelle. Ce qui va changer cette année : les transports seront définis en fonction de zones plus restreintes que les zones d'enclassement, notamment dans la zone du Polny. La collaboration entre l'école, la Commune et l'AAEE s'intensifiera encore, afin d'organiser au mieux ces transports. L'information sur ces zones doivent être transparentes pour les parents, l'école, la Commune et l'AAEE. Les problèmes viennent souvent des plus grands dans les bus qui se retrouvent dans le bus avec les petits. Des solutions sont recherchées pour le futur.

La classe d'accueil continuera pour l'année prochaine.

Les élèves commenceront à être formés à l'éducation numérique dès l'année prochaine.

4. Règlement du Conseil d'établissement : nomination d'un.e vice-président.e

Au début de la nouvelle législature, le CE n'a pas officiellement nommé de vice-président.e. comme mentionné dans le règlement. Mme Largey Botti accepte de renouveler son mandat. Aucun autre candidat se propose. Elle est élue à l'unanimité.

5. Réponse à une demande écrite du Conseil des élèves

Les membres ont reçu avec l'ordre du jour le courrier envoyé par le Conseil des élèves à la direction de l'EPS. Ce courrier a été transmis à la Commune. Les membres du CE ont également reçu la réponse de la Municipalité en annexe de l'ordre du jour.

Ce courrier comprenait quatre demandes, soit :

1. Un préau couvert au sud
2. L'installation de poubelles dans le bâtiment A
3. Une modification du fonctionnement des portes d'entrée du collège (actuellement une seule porte battante ouverte sur les deux)
4. Port des pantoufles en classe.

Il a été répondu comme suit :

1. Le préau nécessite un préavis.
2. Des poubelles ne peuvent pas être installées dans les couloirs en raison des normes incendie.
3. Quant aux portes, les coûts doivent être estimés car ce problème doit effectivement être résolu.
4. Il a été décidé de supprimer le port des pantoufles à partir de la 7P pour la rentrée scolaire 2023-2024.

6. Prix scolaire du Conseil communal (point reporté de la séance précédente)

Un postulat du Conseil communal demande une reconnaissance du travail de l'élève par un mérite scolaire du Conseil communal pour les deux voies VP et VG selon deux axes : un prix aux élèves ayant eu les meilleures progressions au cours des trois dernières années et un prix à la classe de chaque voie ayant obtenu leur meilleure moyenne à l'examen de fin de cycle. Ce prix serait remis par le président

du Conseil communal. Selon le postulat, ce prix serait une motivation pour les élèves palinzards d'obtenir des meilleurs résultats.

Quelques considérations de la direction de l'école sont exprimées ci-dessous :

- Des prix existent déjà, distribués chaque année aux élèves de 11ème.
- La direction se méfie d'un prix collectif. Elle ne voit pas comment cela peut se concrétiser, alors que la classe se voit pour la dernière fois aux promotions.
- Que penser de donner un prix du meilleur résultat aux examens ? Est-ce bien les valeurs qu'on veut transmettre aux enfants ? Cela exclut forcément une catégorie d'élèves qui n'a pas forcément moins de mérite. Cela pose donc des questions de valeurs.
- L'engagement de la Commune pour les écoles est déjà important.
- Plus il y a de prix, plus la valeur se dilue.
- Les deux prix donnés (français et dessin), sans distinction entre les VP et les VG, sont déjà financés par la Commune.

Toutefois, le prix pour une belle progression aurait du sens.

Ce postulat avait été transmis au Conseil d'établissement comme objet de sa compétence.

Décision : l'école a cette possibilité de donner un prix supplémentaire et décide de l'utiliser ou non.

7. Divers et propositions individuelles

Pour des raisons d'organisation familiale, une demande émane des parents pour que les chantées soient annoncées plus longtemps d'avance, surtout pour celle de juin. La direction des écoles y répondra.

Une demande des enseignants émane sur la construction d'un abri pour les vélos, notamment pour les vélos électriques. Cet abri est prévu mais l'emplacement final n'est pas encore défini. Il avait été également discuté d'un abri temporaire pendant les travaux. La Commune se renseignera auprès du responsable du chantier si une solution peut être proposée pour l'année prochaine. Elle se renseignera également s'il est prévu de changer l'abri des vélos des Croisettes. Si tel est le cas, le matériel pourrait être déplacé pour un abri temporaire.

Mme Guisan donne un retour sur la session cantonale des jeunes de 14 à 20 ans qui s'est déroulée les 18-19 mars. Elle a lieu tous les deux ans. Les jeunes peuvent s'exprimer et donner leur avis sur des thèmes choisis par les différents parlements de jeunes du canton. Cette année, un des thèmes était la formation. Les jeunes soumettront des propositions au Grand Conseil, à savoir :

- Ne plus avoir de distinction entre les VP et les VG concernant les OS (4 périodes : latin, économie et droit, italien, maths/physique) et OCOM (2 périodes de compétences orientées métiers) pour que tous les élèves aient accès à toutes ces options et accèdent plus facilement aux apprentissages. Cela permettrait de ne pas forcément axer les élèves qui ont de la facilité vers des hautes études.
- Modifier la stratégie de communication de l'Etat sur les débouchés des voies générale et prégymnasiale. La voie prégymnasiale est actuellement beaucoup plus valorisée et valorisante pour les élèves.

80 jeunes du canton y ont participé surtout entre 16 et 20 ans, mais peu de jeunes entre 14 et 16 ans. Les plus jeunes n'ont pas encore l'habitude de donner leur avis. Ils se sentent moins légitimes. L'école devrait plus donner la parole aux jeunes et les encourager à s'exprimer. Aucun jeune Palinzard n'y a participé cette année.

Le document est mis en annexe au PV.

8. Date de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le jeudi 12 octobre 2023 à 19h.

La séance est levée à 20h20.

La secrétaire :	Le président :
Anne-Claude Faillétaz	Marc Veraguth

Annexe : cahier de propositions à l'attention du Grand Conseil